



Communiqué

Lausanne introduit le tourner-à-droite au feu rouge pour les cyclistes

Dès le 1^{er} janvier 2021, les cyclistes pourront tourner à droite au feu rouge lorsque cela sera indiqué. Cette mesure renforce l'attrait du vélo tout en favorisant un trafic fluide en ville pour l'ensemble des usagers. Lausanne est parmi les premières communes à mettre en place cette mesure innovante dans le sillage de la modification de l'ordonnance sur la signalisation routière.

Désireuse d'être proactive sur ce sujet d'actualité, la Municipalité a fait procéder, dès 2020, à l'analyse de la totalité des carrefours à feux de la ville présentant une pertinence. Cette démarche permet de mettre rapidement la nouvelle mesure en œuvre là où cela peut l'être et ce en toute sécurité. Madame Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, a en effet tenu à ce que « ces autorisations, qui facilitent la vie des cyclistes et la fluidité du trafic automobile, ne sont déployées qu'après avoir pris en considération la sécurité de tous les usagers et usagères de la route ». Courant janvier 2021, seront donc ouverts 86 tourner-à-droite sur la base de l'étude de faisabilité et après consultation menée auprès de la Police de Lausanne et des Transport publics lausannois.

Une cohabitation favorisée

Dès janvier 2021, les cyclistes auront ainsi la possibilité d'obliquer à droite au feu rouge aux carrefours équipés du nouveau panneau de signalisation, pour autant qu'elles/ils cèdent la priorité aux autres usagers pour qui le feu est vert. Ces aménagements, systématiquement accompagnés d'un sas vélos, visent à favoriser ainsi la mobilité active en ville de Lausanne. Le changement représente également un intérêt pour les véhicules motorisés qui disposeront, une fois le feu passé au vert, d'une chaussée dégagée pour pouvoir à leur tour obliquer à droite.

Une sécurité garantie

Les nouveaux panneaux de signalisation seront déployés sur le domaine public courant janvier 2021. L'étude de faisabilité réalisée à Lausanne a pris en compte des critères de sécurité stricts afin de définir les lieux où le tourner-à-droite est possible, notamment en termes de visibilité et d'interaction sûre avec les bus. Pour cette raison, durant le reste de l'année, certains carrefours essentiels à la mobilité cycliste seront également mis à l'étude afin de pouvoir être adaptés à leur tour dans les meilleures conditions. Ces études permettront d'étendre le dispositif en garantissant la sécurité de toutes et tous.

Une mesure testée pendant trois ans

La nouvelle mesure intervient après un projet pilote test de trois ans réalisé à Bâle et considéré comme très concluant par les autorités fédérales. En effet, très peu de conflits sont apparus sur les emplacements bâlois choisis pour le projet pilote et aucun accident n'a été enregistré par la police alors que plus d'un million de mouvements sur des bifurcations ont été analysés.



Qu'est-ce qui a changé ?

Suite un à l'essai pilote de trois ans mené à Bâle avec des résultats concluants, le Conseil fédéral a décidé en mai 2020 d'introduire l'autorisation de tourner à droite au feu rouge pour les vélos. À cette fin, un nouveau panneau de signalisation a été introduit dans l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) via la création de l'article 69a, permettant aux cyclistes de réaliser cette manœuvre. Cette modification de l'OSR entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Avec ce signal, le feu rouge devient un « Cédez le passage » pour les cyclistes. Cette règle ne s'applique qu'aux feux où cette plaque complémentaire est montée.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Mme Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00**

Lausanne, le 18 décembre 2020